



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Ex-République yougoslave de Macédoine

Question écrite n° 61936

Texte de la question

M. Christian Estrosi souhaite attirer l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation en Macédoine. En effet, depuis plusieurs semaines un conflit ouvert oppose l'armée macédonienne à des rebelles d'origine albanaise. L'OTAN a annoncé le 17 mai dernier, par la voix de son secrétaire général, qu'elle était prête à fournir une assistance militaire à la Macédoine. Il souhaite savoir si la France s'associera à une telle action.

Texte de la réponse

L'évolution de la situation en Macédoine est suivie avec préoccupation par les autorités françaises. La France et l'Union européenne ont condamné vigoureusement le recours à la violence et appelé toutes les parties à prendre leurs responsabilités en concluant rapidement un accord politique. L'annonce par le président Trajkovski, à l'issue de la visite en Macédoine, le 26 juillet, de MM. Solana, Robertson et Geoana, respectivement représentants de l'Union européenne, de l'OTAN et de l'OSCE, de la reprise du dialogue politique a constitué un signe encourageant. Les dirigeants des principaux partis politiques du pays doivent, sur la base des progrès déjà enregistrés, conclure au plus tôt ce dialogue devant mener à des réformes politiques substantielles. Seul un règlement politique acceptable par toutes les parties et qui mettra en oeuvre des mesures constitutionnelles et législatives garantissant la participation de tous les citoyens à la vie politique du pays et le plus grand respect de l'identité et des droits de toutes les communautés, conformément aux principes de non-discrimination et d'égalité de traitement, garantira l'intégrité territoriale et la souveraineté de la Macédoine, et permettra la poursuite de son rapprochement avec l'Union européenne. Il n'y a pas de solution militaire à la crise. Le cessez-le-feu doit être respecté de manière stricte. L'objectif de la France et de l'Union européenne, par le biais de son représentant à Skopje, M. Léotard, est d'aider à un dialogue politique pour aboutir à un tel accord. Sur le plan militaire, le conseil atlantique a approuvé le 29 juin l'opération Essential Harvest qui prévoit la mise en place d'une opération distincte de la KFOR, dont l'objet sera de collecter les armes de l'UCK-M sans recours à la force sinon en cas de légitime défense ou de nécessaire protection des forces. La France y contribuera à hauteur de deux unités de combat (500 à 550 hommes). L'exécution de cette opération reste conditionnée par l'entrée en vigueur d'un cessez-le-feu durable, un accord politique entre les parties et un engagement clair et précis de l'UCK-M sur les modalités de désarmement, y compris le calendrier et le type d'équipement concernés.

Données clés

Auteur : [M. Christian Estrosi](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 61936

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3168

Réponse publiée le : 3 septembre 2001, page 5003